



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 10 décembre 2008

20 % D'ENERGIES RENOUVELABLES EN EUROPE EN 2020 : LES PROFESSIONNELS FRANÇAIS SALUENT LE TRAVAIL REALISE PAR LA PRESIDENCE FRANCAISE DE L'UNION EUROPEENNE

A la veille du Conseil Européen des 11 et 12 décembre et du vote par le Parlement européen le 17, qui doivent adopter ce texte, le Conseil des ministres européen et les eurodéputés ont donné hier leur accord final pour porter la part de la consommation des énergies renouvelables à 20 % d'ici 2020. L'accord prévoit également des objectifs nationaux pour chaque Etat membre. Chacun devra soumettre à la Commission européenne, d'ici 2011, un plan national détaillé sur lequel il s'appuiera pour atteindre ses objectifs.

La Présidence Française a joué un rôle déterminant

Pour parvenir à cet accord sous Présidence Française, le Gouvernement n'a pas ménagé ses efforts avec trois Conseils des Ministres européens, ces six derniers mois, un rythme de réunions jamais atteint jusque là, de nombreux déplacements du Président de la République et de son Ministre d'Etat, Jean-Louis BORLOO.

L'enjeu était en effet de taille : si cet accord n'avait pas été obtenu sous Présidence française, les prochaines élections européennes auraient conduit à reporter à une échéance probablement lointaine l'adoption d'un tel accord.

Le Grenelle de l'environnement anticipe les objectifs alloués à notre pays

La France devra porter sa consommation d'énergies renouvelables à 23 % en 2020, contre 10 % en 2005. Il s'agit de l'objectif du Grenelle de l'environnement qui a déjà été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale en octobre à la quasi-unanimité et est actuellement discuté par les Sénateurs.

Le Grenelle a permis à notre pays de prendre une longueur d'avance en se fixant une feuille de route, définissant le rôle de chaque filière pour parvenir à l'objectif des 23 %, soit une consommation supplémentaire de 20 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) d'énergies renouvelables.

Les professionnels de toutes les filières « énergies renouvelables » sont prêts

Très présents dans les Comités Opérationnels du Grenelle de l'environnement, et en particulier dans le Comité « Energies Renouvelables », les professionnels, représentés par le SER, ont apporté une forte contribution afin de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux 23 % d'énergies renouvelables et jurent atteignables chacun des objectifs affichés dans la Feuille de route du Grenelle.

Synthèse du rapport final du Comité Opérationnel n°10

Secteur renouvelable	Situation en 2006	Objectif 2020	Croissance
Chaleur	9,6 Mtep	19,7 Mtep	+ 10 Mtep
<i>Bois (chauffage domestique)</i>	7,4 Mtep (5,7 millions d'appareils)	7,4 Mtep (9 millions d'appareils)	-
<i>Bois et déchets (collectif/tertiaire/industrie)</i>	1,8 Mtep	9 Mtep	+ 7,2 Mtep
<i>Solaire thermique, PAC et géothermie</i>	0,4 Mtep (200 000 logements)	3,2 Mtep (6 millions de logements)	+ 2,8 Mtep
Electricité	5,6 Mtep	12,6 Mtep	+ 7 Mtep
<i>Hydraulique</i>	5,2 Mtep (25 000 MW)	5,8 Mtep (27 500 MW)	+ 0,6 Mtep
<i>Biomasse</i>	0,2 Mtep	1,4 Mtep	+ 1,2 Mtep
<i>Eolien</i>	0,2 Mtep 1 600 MW	5 Mtep 25 000 MW	+ 4,8 Mtep
<i>Solaire photovoltaïque</i>	0	0,4 Mtep (5 400 MW)	+ 0,4 Mtep
Biocarburants	0,7 Mtep	4 Mtep	+ 3,3 Mtep
TOTAL	~ 16 Mtep	~ 36 Mtep	+ 20 Mtep

Contact presse : Françoise Jouet, 01 48 78 05 60

Le Syndicat des Energies Renouvelables est l'organisation professionnelle qui regroupe les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse, bois, biocarburants, éolien, géothermie, hydraulique, solaire thermique et photovoltaïque.